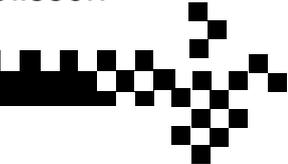


CONCOURS DE TAS (5 et 6 juin 2010) - Règlement

Parc du domaine départemental de la Garenne Lemot à Gétigné-Clisson

Contexte et conditions de participation



Préambule :

La sculpture est essentiellement une question de forme. Prendre de la matière et la transformer. Mais quelle forme ? Le cercle selon Richard Long, le carré selon Carl André, le modernisme nous a amené vers des formes simples, des formes pures, des formes radicales, des formes essentielles ; mais la forme originelle n'est pas de cet ordre. La forme primaire c'est le tas. Le tas appartient à tous.

1. « Dans la continuité de ma recherche sur la question du tas, j'ai proposé de mettre en place un événement : Concours de tas, *In situ* ou encore sur le tas, puisque qu'il s'agira pour les participants de réaliser un tas avec les matériaux trouvés sur place... » (Anabelle Hulaut). Le concours aura lieu le samedi 5 juin de 14h à 18h et le dimanche 6 juin de 11h à 17h.
2. Le concours est ouvert à tous. Les enfants âgés de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
3. Les inscriptions sont prises sur place. Les personnes se présenteront directement à l'accueil Départ (cf. plan - situé sur les bords de la Sèvre). Chaque participant complète et signe les formalités d'inscription : règlement, autorisation de prises de photos et bulletin d'inscription. À l'inscription, chacun recevra une pochette contenant 1 exemplaire des formalités d'inscription, un plan du site, une lettre de participant, un drapeau et un plot, une paire de gants, un petit seau et un râteau...
4. Les participants devront prendre en compte, le parc, le paysage alentour, la végétation, les habitants... ou encore, faire des liens éventuels avec *les fabriques* du parc.
5. Le tas est en quelque sorte à éprouver, c'est-à-dire que son élaboration est mise à l'épreuve. Le concours se déroulera sur 24h, afin que la fabrication s'étire dans la durée et laisse la place à une forme de contemplation. Se poser, voir, regarder, assembler, observer, glaner, laisser tomber, rêver...
6. L'artiste Anabelle Hulaut réalisera un portrait photographique du participant avec sa création. Compte tenu du caractère éphémère du projet, chaque participant déterminera le moment où il souhaite que son *tas* soit photographié par l'artiste. À partir de ce moment-là, la/les photographies seront le témoin du projet et auront un rôle important pour la délibération du jury.
7. À l'issue du concours le portrait photographique sera remis à chaque participant. Les photographies pourront être retirées à l'accueil de la Villa Lemot à partir du 15 juin 2010. Dans le cas où le participant ne pourrait venir retirer sa photographie, il devra laisser ses coordonnées avant la fin du concours afin que la photographie puisse lui être envoyée par courrier.
8. D'autres photographies et des images vidéo pourront aussi être réalisées à l'occasion de ce concours, par l'artiste ou par les organisateurs. Ces images pourront être montrées ensuite par l'artiste dans le cadre de son travail artistique et par le Frac des Pays de la Loire et par le Conseil général de Loire-Atlantique dans le cadre de leur communication (cf. autorisation d'utilisation d'images).

Déroulement



Le concours se déroule en 4 temps : la collecte, la confection, l'arrêt sur image et la remise des prix.

1. Les participants partiront en exploration dans le parc et commenceront à collecter, ramasser, glaner au sol... *Il est impératif de respecter la nature des lieux. Aussi il est strictement interdit de cueillir et d'arracher la végétation.*
2. Choisir, déterminer l'espace parmi ceux proposés (cf. plan) où va se construire, s'organiser, s'élaborer le tas.
3. Quand le participant aura décidé du moment final de sa confection, il en fera part à l'artiste pour la réalisation de la photographie.
4. A la fin du concours, le dimanche 6 juin à 17h, le jury fera le parcours entre les différents tas, examinera les photographies et se réunira pour délibérer. La remise des prix aura lieu à 18 heures.

Interventions du jury



Le jury est composé de 5 personnes issues du monde de l'art et du paysage. Le jury décernera des prix suivant certains critères (créatif, poétique et esthétique...), en tenant compte de la qualité et la pertinence des différentes réalisations et de leurs inscriptions dans le contexte du parc.
Le 1er prix : un tirage photographique encadré de l'artiste
Le 2d prix : un spécial kit jardinage

A NOTER : attention aux vipères.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement, et je l'accepte

A

, le

Signature

